

Climat & Vie : Que retenir des 35 ans de protection de la couche d'ozone au Bénin ?



Au Bénin, l'abandon progressif des substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone a non seulement contribué à protéger la couche d'ozone pour les générations actuelles et futures mais a aussi renforcé la communauté internationale dans sa lutte contre les changements climatiques. Pendant que la communauté internationale célèbre 35 ans de protection de la couche d'ozone, Que peut on retenir ?

Par Megan Valère SOSSOU

En cette année marquée par la pandémie de la Covid-19, avec ses difficultés sociales et économiques, le monde entier célèbre une fois encore de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, qui a lieu le 16 septembre de chaque année, 35 ans d'action déjà pour la vie.

Le thème de cette édition 2020 est, « L'ozone pour la vie ». Il nous rappelle que non seulement la crucialité de l'ozone pour la vie, mais aussi les défis pour protéger la couche d'ozone pour les générations présentes et futures.

Protection de la couche d'ozone, le Bénin s'en sort avec un bilan positif

Le Bénin en ratifiant les deux conventions et protocole mis en place par la communauté internationale s'est engagé à réduire les substances chimiques préjudiciables à l'environnement.

Yvette Gauthé BOKO est le Point Focal National Ozone au Bénin, « le bilan est positif, le Bénin a essayé de respecter les engagements pris en éliminant toutes les substances à risque pour la couche d'ozone, à savoir Fréon 11 et Fréon 12 ». Le protocole a fixé un calendrier d'élimination progressive de la production et de la consommation des substances concernées, selon le Point Focal National Ozone au Bénin, « le Bénin est à plus de 40 pour cent d'élimination des gaz HydroFluoroCarbures, Fréon, R-22 ». Rassurant que, le Bénin a accompagné la communauté internationale dans le cadre du nouvel amendement au protocole de Montréal, celui de Kigali relatif à la réduction de la consommation des substances comme l'hydrofluorocarbure.

Convaincu de ce que la protection de l'environnement est une affaire de tous. Yvette BOKO, souligne que la principale barrière qui existe encore à la protection de la couche d'ozone reste la commercialisation des flutes frigorigènes qui sont des réfrigérants de mauvaise qualité.

Commercialisation des réfrigérants de mauvaise qualité, un problème persistant à la protection de la couche d'ozone

Dans presque toutes les villes du Bénin, de Malanville à Cotonou en passant par Parakou, Natitingou, Bohicon et Porto-Novo, le constat est le même. Des réfrigérants de mauvaise qualité circulent. Sieur N. Calixte est frigoriste à Zakpo dans la commune de Bohicon, il témoigne être conscient du danger lié non seulement à la manipulation des différents gaz mais également de la commercialisation des flutes frigorigènes car poursuit-il, « Il peut y avoir des échappements de gaz ou des incendies dangereux à l'homme et à son environnement ».

Pour le Point Focal National Ozone, il est important qu'ils aient l'agrément recommandé et délivré par le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable pour commercialiser des réfrigérants de bonne qualité. Mais, ce que dénoncent les consommateurs est le faible pouvoir d'achat pour s'octroyer de vrais réfrigérants écolos. Dame M. Folakè est usagère de bombes aérosol insecticides, elle dispose de trois climatiseurs pour sa maison et d'un congélateur. Elle déplore les avoir payé selon ses capacités financières et dans un pays

où les lois ne sont pas souvent appliquées martèle t elle. « Pourquoi l'Etat ne subventionne pas les réfrigérants pour achat s'est elle interrogée ».

Yvette Gauthé BOKO, Point Focal National Ozone a appelé au sens de responsabilité des frigoristes, des commerçants et des consommateurs précisant que force doit resté à la loi, aux arrêtés interministériels et aux décrets qui réglemente le secteur.

Protection de la couche d'ozone, une vie pour deux objectifs

Abordant les perspectives de cet engagement, Madame Yvette Gauthé BOKO a identifié la mise en œuvre de l'amendement de Kigali adopté le 15 Octobre 2016 et entré en vigueur le 1er janvier 2019 que le Bénin a ratifié le 19 Mars 2018 relatif à la réduction des substances Hydrofluorocarbures véritable gaz à effet de serre.

Selon elle, l'atteinte des deux objectifs suivants : renforcer la protection de la couche d'ozone et la lutte contre le changement climatique. A l'en croire, cela signifierait une synergie d'action avec la douane béninoise et une forte implication des consommateurs optant pour des équipements à potentiels de réchauffement global nul, avec une efficacité énergétique élevé et durable.

Pourquoi la protection de la couche d'ozone est-elle une nécessité ?

La couche d'ozone agit comme une barrière protectrice qui retient la plupart des rayons ultra-violets émis par le soleil. Cette protection nous est donc absolument indispensable pour pouvoir supporter le rayonnement solaire. Lorsque la couche d'ozone s'appauvrit, les conséquences sur la santé de l'homme sont bien réelles et se remarquent par l'affaiblissement du système immunitaire, de graves dommages aux yeux, l'accélération du vieillissement de la peau et l'augmentation des cancers de la peau.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité